

Crédit photographique : Stantec

Les points saillants

Rapport d'enquête et d'audience publique

Rapport
n° 362

Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec

Avril 2021



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Le contexte du mandat au BAPE

Le *projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier* est soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le 7 octobre 2020, le BAPE recevait du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette un mandat d'enquête et d'audience publique. Le président du BAPE, M. Philippe Bourke, a formé une commission d'enquête dont le mandat a débuté le 14 décembre 2020 pour une durée maximale de quatre mois.

Le projet

Situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, le parc de la Plage-Jacques-Cartier est un endroit fort fréquenté de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Ce parc linéaire à vocation récréotouristique s'étend sur une distance de 2,6 km entre la marina de Cap-Rouge et le sentier des Grèves.

Depuis quelques années, la Ville de Québec constate une détérioration importante des talus et des berges sur certains tronçons du parc. La rive et le littoral sont soumis à l'action répétée de multiples perturbations naturelles et humaines, qui influent sur l'érosion et la sédimentation qui y sont observées. L'initiateur souhaite réaliser des travaux de stabilisation et propose d'intervenir en rive et sur le littoral.

La Ville de Québec s'est fixé cinq objectifs qu'elle souhaite atteindre grâce à son projet :

- Éviter que des infrastructures urbaines, dont le sentier piétonnier, se détériorent;
- Limiter l'érosion active des rives du parc qui entraîne une perte de terrain;
- Assurer la sécurité des utilisateurs du parc;
- Préserver la qualité du paysage, en plus de conserver les habitats fauniques et floristiques existants;
- Maintenir des accès à la plage et un substrat sur lequel les usagers peuvent se promener.

Selon l'initiateur, sept segments de la berge requièrent une action particulière. Ceux-ci totalisent 1 214 m sur les 2 160 m de berges du parc, ils représentent donc 56 % de la longueur des berges. Les travaux comprendraient la mise en place de nouveaux enrochements végétalisés, la remise en forme de l'enrochement actuel et l'implantation de végétation en rive. Le concept retenu par l'initiateur comporte aussi la construction de deux épis brise-lames de 100 m et 150 m de longueur respectivement. Optionnelles, les recharges de plage pourraient également être envisagées au besoin sur trois tronçons.

La Ville de Québec compte réaliser son projet en deux phases de six à huit semaines chacune, réparties pour l'essentiel sur l'automne 2021 et l'automne 2022. Elle évalue le coût total du projet à environ 6 M\$.

L'audience publique

En raison de la pandémie de la COVID-19 et suivant les recommandations de la Direction générale de la santé publique, la commission d'enquête a tenu les deux parties de l'audience publique uniquement par visioconférence. Lors de la première partie, elle a tenu deux séances, l'une le 14 et l'autre le 15 décembre 2020, afin que l'initiateur et les personnes-ressources de divers ministères et organismes

répondent aux interrogations du public et de la commission. La deuxième partie a permis aux participants d'exprimer leurs opinions sur le projet au cours d'une séance qui s'est déroulée le 18 janvier 2021. La commission a alors entendu la présentation de quatre mémoires sur les six qu'elle a reçus.

Les préoccupations et les opinions du public

Les préoccupations et les opinions des participants concernent d'abord la justification du projet sur la base des modélisations effectuées par l'initiateur et les techniques qu'il a retenues pour lutter contre l'érosion. Ils doutent de la validité de la modélisation ayant servi au choix et au design de la solution retenue ainsi que de l'efficacité et de la pérennité des ouvrages proposés dans le contexte biophysique fort dynamique du parc. Les préoccupations visent également la biodiversité, la sécurité des lieux et l'expérience des visiteurs. Enfin, des participants se sont exprimés sur des activités qu'ils aimeraient pouvoir pratiquer en ces lieux, telles que la baignade et la pêche récréative.

Des participants se demandent s'il est nécessaire que la Ville de Québec mette en place de si lourdes infrastructures, composées d'enrochements végétalisés et d'épis, et s'il s'agit de la meilleure solution pour stabiliser les berges et atteindre les autres objectifs qu'elle s'est fixés.

Les principaux constats et avis de la commission

Au terme de son analyse, la commission d'enquête arrive à la conclusion que la Ville de Québec a raison de vouloir intervenir afin de protéger les berges de la plage Jacques-Cartier pour les générations actuelles et futures. Bien qu'une solution composée d'une mixité de techniques semble pertinente, elle doute que le projet à l'examen permette de stabiliser les berges à long terme et, conséquemment, de prévenir la détérioration des infrastructures urbaines en place.

Le choix et le dimensionnement des ouvrages ainsi que la qualité de l'évaluation des incidences du projet reposent grandement sur la qualité de la modélisation hydraulique et sédimentaire et sur sa capacité à bien représenter la situation actuelle. Selon les experts consultés, il en ressort que l'initiateur n'a pas utilisé le modèle de simulation hydraulique et sédimentaire MIKE 21 de manière adéquate et rigoureuse. Entre autres, l'étendue retenue pour la modélisation est trop petite pour bien prendre en compte la dynamique hydrosédimentaire dans cette portion de l'estuaire fluvial, l'utilisation des données disponibles est inadéquate et le modèle n'a pas été calibré et validé avec des données de terrain. Les résultats qui en découlent ne sont donc pas fiables et pourraient induire des erreurs dans le choix de la solution optimale, la conception des ouvrages ainsi que l'évaluation de leur performance et de leurs incidences. Ainsi, la commission d'enquête ne peut avoir confiance dans les évaluations que l'initiateur a faites de la dynamique hydrosédimentaire, de la localisation des aires de sédimentation et d'érosion ainsi que des répercussions du projet sur le milieu naturel et humain. Elle estime qu'il serait risqué, tant d'un point de vue écologique et social qu'économique et financier, d'aller de l'avant avec la solution proposée eu égard aux faiblesses méthodologiques de l'étude d'impact sur l'environnement.

Depuis 2010, la Ville de Québec a examiné plusieurs variantes de réalisation avant d'arrêter ses choix. Les analyses sont dispersées dans la documentation et les critères de comparaison, de pondération et de décision diffèrent d'une étude à l'autre et ne sont pas explicitement énoncés. Il serait judicieux que la comparaison des variantes repose sur une analyse objective, menée selon des critères écologiques, sociaux, économiques et techniques. À cet effet, l'initiateur gagnerait à élargir son analyse comparative des variantes de stabilisation des berges selon des critères explicites, définis de concert avec le MELCC. Le recours à l'analyse coûts-avantages serait, à cette fin, utile ou complémentaire.

En réalisant ce projet, la Ville ne répond pas pleinement aux objectifs qu'elle s'est fixés comme la préservation de la qualité des paysages et des habitats, ainsi que l'accès à une plage de qualité et de superficie suffisante pour y maintenir la pratique sécuritaire d'activités. La Ville de Québec devrait poursuivre sa réflexion pour aboutir, au terme d'une démarche scientifique rigoureuse, à une solution définitive qui soit optimale et adaptée aux contextes géomorphologique, hydraulique, biologique, social, culturel et paysager de ce parc urbain fort fréquenté.

Il est essentiel que l'initiateur produise de nouvelles simulations hydrauliques et sédimentaires, en étendant la modélisation de la station marégraphique située en amont à la station sise en aval et que le modèle soit rigoureusement calibré et validé. Ce n'est qu'une fois que le modèle pourra reproduire assez fidèlement les conditions actuelles à la plage Jacques-Cartier que l'initiateur sera en mesure de proposer des solutions mieux adaptées au milieu et d'évaluer adéquatement les incidences de son projet.

Il est indéniable que la solution qui sera retenue au terme de ces nouvelles analyses aura des incidences sur les résidents et les autres visiteurs. En raison de l'absence d'occasion formelle de participation citoyenne au terme de cette audience publique, des nouvelles évaluations qui seront disponibles et des nombreuses questions qui touchent à la qualité de vie et à l'appréciation paysagère, il est essentiel que les personnes qui fréquentent les lieux puissent participer activement aux décisions qui touchent leur milieu de vie. Par conséquent, la Ville de Québec devrait mettre en place dès maintenant un comité de citoyens ou tout autre mode visant à assurer la participation du public, afin d'impliquer les individus et les groupes intéressés dans la démarche d'élaboration de la solution optimale, pour ainsi mieux tenir compte de leurs préoccupations et favoriser une meilleure intégration des ouvrages à leur milieu de vie.